Fiche destinée au porteur de projet
pour une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire Carrelets sur le domaine public fluvial

Commune : TALMONT
Lieu-dit : Falaise du Caillaud
Emplacements carrelet concernés : 60637, 60600, 60603, 60605, 60607, 60611, 60612, 60613, 60637, 60681, 60682, 60683, 60601, 60620, 60701
(indiquer le n° de carrelet concerné)

Sites Natura 2000 :

SIC FR5400438	Marais et falaises des coteaux de Gironde
ZPS FR5412011	Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord
SIC FR7200677	Estuaire de la Gironde

Préambule :
Toute demande d'occupation d'une dépendance du domaine public soumise à autorisation au titre de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques, située pour tout ou partie dans un site Natura 2000, **doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000** au regard des objectifs de conservation du site.
L'évaluation des incidences est réalisée sous la responsabilité du porteur de projet. Toutefois, dans le cadre de la gestion du domaine public fluvial de l'estuaire de la Gironde, le Conservatoire du Littoral, propriétaire, et le Département, en tant que gestionnaire des emplacements pour la pêche au carrelet, ont souhaité, en concertation avec l'association des pêcheurs au carrelet de l'estuaire de la Gironde, disposer d'un diagnostic global afin de faciliter l'évaluation et son instruction.
Un diagnostic, une cartographie des habitats et espèces et une évaluation des incidences, ont été réalisés en 2013-2014 (*Etude préalable aux évaluations d'incidences Natura 2000 pour les AOT carrelets délivrées sur le Domaine Public Fluvial de l'estuaire de la Gironde, TBM, 2014*).

Cette fiche, déclinée par secteurs géographiques d'implantation des carrelets, vise donc à aider le porteur de projet dans la réalisation de cette évaluation. L'évaluation des incidences concerne l'activité de pêche au carrelet et les travaux ou aménagements nécessaires à l'implantation des installations. L'ensemble des mesures à prendre, afin que le projet n'entraîne pas d'incidences sur l'état de conservation des habitats et espèces, a fait l'objet d'une synthèse pour chaque habitat et groupes d'espèces. Ces mesures sont complémentaires des engagements à respecter dans le cadre du cahier des charges de l'autorisation d'occupation temporaire.

1. Localisation et description du projet

Compléter et cocher les cases correspondantes à votre situation

<table>
<tr><td>Dimensions et description de l’installation</td><td>
<table>
<tr><td>Passerelle :</td><td>……m x ……. ml</td></tr>
<tr><td>Plateforme :</td><td>……m x ….. m
hauteur rapport au niveau du sol : ……m</td></tr>
<tr><td>Cabane abri :</td><td>…. m x …. m</td></tr>
<tr><td>Superficie occupée :</td><td>…….m²</td></tr>
</table>
<u>Remarque</u> : la surface occupée correspond à la surface passerelle (largeur x longueur) + surface plateforme (largeur x longueur)
</td></tr>
<tr><td>Accès courant à l’installation</td><td>☐ Par la plage
☐ Par la falaise</td></tr>
<tr><td>Fréquentation
en moyenne dans l’année (cocher les mois) :
en moyenne dans la semaine (cocher les jours) :</td><td>
<table>
<tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr>
<tr><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td></tr>
</table>
<table>
<tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr>
<tr><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td><td>……</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Travaux de construction/reconstructions</td><td>
<u>Modalités de construction/reconstruction</u> :

☐ Manuelle
☐ Mécanique

<u>Pieux</u> :

Type de bois :……. ……
préciser l’essence (pin, acacias…)

Traité :
☐ Oui
☐ Non
</td></tr>
</table>

2. Cartes de localisation

Carte de localisation à l'échelle du site Natura 2000

Zoom de l'emplacement du carrelet n° ……

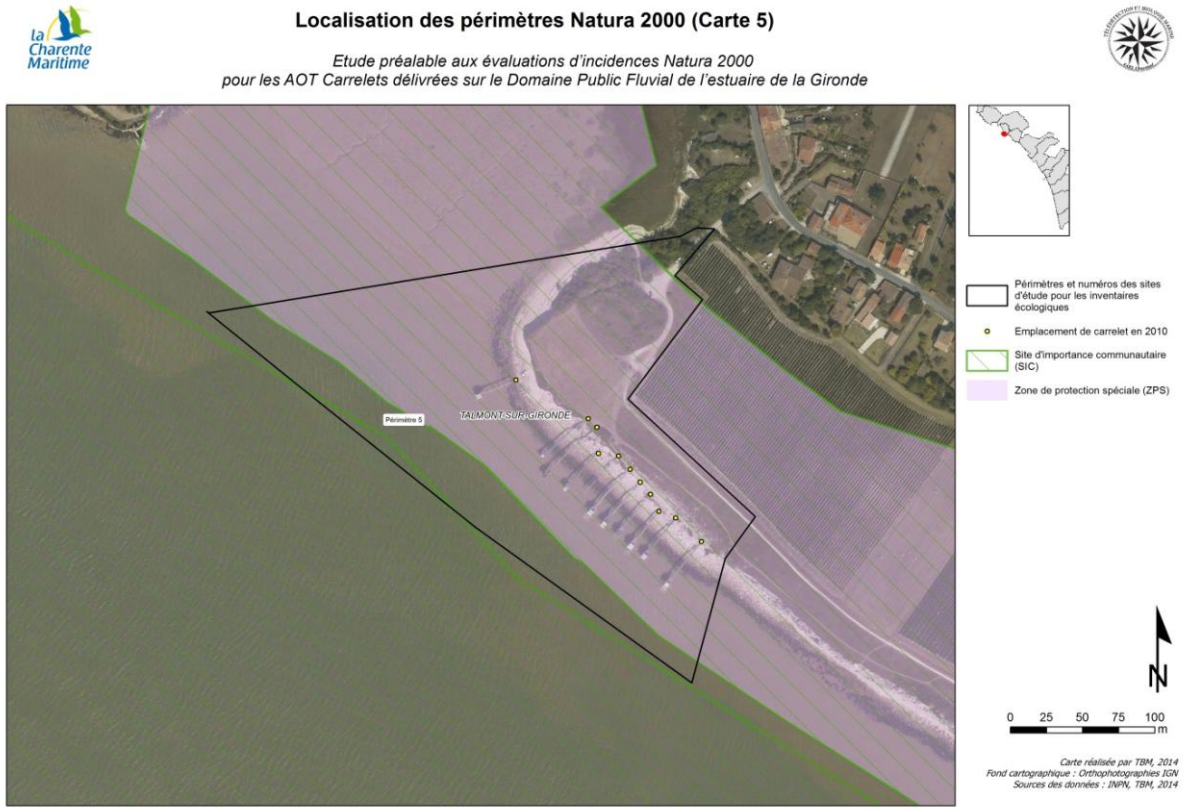

3. Habitats d'intérêt européen susceptibles d'être affectés par le projet, incidences et mesures

HABITATS MARINS				
Milieux concernés *(cocher la case)*	**Habitat (nom simplifié) et photo**	**Code UE /Natura 2000**	**Incidences (avant mesures)**	**Mesures à respecter**
☐	**Vases et vasières sableuses**	M05.03 /1130-1	Risque de destruction / dégradation de l'habitat	- Limitation de l'emprise de la zone de travaux (construction ou reconstruction) - Privilégier l'emploi de produits compatibles avec le milieu aquatique (peintures, produits d'entretien…) - Exportation des déchets - Utilisation de bois imputrescible ou traité à cœur avant mise en œuvre sur le site - Pas d'affouillement dans la vase en dehors de l'emprise des poteaux
☐	**Récifs d'huîtres, cuvettes et mares**	P08/pas de code N200 P17 /1170-8	Risque de destruction / dégradation de l'habitat	
☐	**Roches soumises aux marées et parois rocheuses en limite avec la mer**	- R 01 /1170-1 -R 04.02 /1140-3 - R 04.01 / 1170-3 - R 05 /1170 - R 06.03 (pas de code Natura 2000)	Risque de destruction / dégradation de l'habitat	- Limitation de l'emprise de la zone de travaux (construction ou reconstruction) et de l'emprise de l'installation (scellement, câblages en vue de haubanage…) - Interdiction de bétonnage pour conforter l'accès au carrelet ou lutter contre l'érosion (risque d'artificialisation du milieu) - Pas de modification de la falaise naturelle (pas de création d'emmarchement, pas de création ou de comblement de cavités…) - Exportation des déchets

HABITATS TERRESTRES				
Milieux concernés *(cocher la case)*	**Habitat (nom simplifié) et photo**	**Code UE /Natura 2000**	**Incidences (avant mesures)**	**Mesures à respecter**
☐	**Pelouses sèches et végétations des falaises calcaires** *Orchidée (Ophrys passionis)*	1230-2 6210	Risque de destruction / dégradation de l'habitat Milieux naturels très fragiles, nombreuses espèces végétales rares et/ou menacées	- Interdiction de plantations en vue de fleurissement ou autre (risque de banalisation des habitats) - Interdiction de bétonnage pour conforter l'accès au carrelet ou lutter contre l'érosion (risque d'artificialisation du milieu) - Enlèvement des restes de construction - Exportation des déchets - Tout brûlage est interdit - Tout stockage est interdit

ESPECES				
Espèces concernées par les pratiques de pêche	**Groupes d'espèces /photo**	**Espèces**	**Incidences (avant mesures)**	**Mesures à respecter**
☐	**Poissons migrateurs (Directive Habitats)**	Alose, Lamproie, Saumon Esturgeon	Prélèvements	- Respect des mesures « Habitats » - Respect de la réglementation pêche (espèces autorisées à la pêche, tailles minimales…) - Relâcher en cas de captures accidentelles pour les espèces non autorisées à la pêche - Déclaration si espèces marquées ou faisant l'objet d'un programme de suivi ou de ré-introduction

4. Engagement du porteur de projet

Le respect des habitats naturels contribue à la sauvegarde des espèces de faune et flore qui dépendent de ces milieux.

Je m'engage à respecter et à faire respecter l'ensemble de ces mesures.

Date : ……. **Nom Prénom : …….**
Signature :…….

Cadre réservé au service instructeur (Conservatoire du Littoral et Département de la Charente-Maritime)

Incidences sur l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 :

☐ Oui > Dossier à ré-étudier en vue d'une mise en compatibilité avec les enjeux de conservation des habitats et espèces

☐ Non > Dossier n'entraînant pas d'incidences, autorisation d'occupation temporaire délivrable